

L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES



PLACE AUX ÉTAPES 4 et 5 !

Après une année 2021 consacrée au chantier de réaménagement du secteur du Plovier, les travaux d'aménagement du carrefour des Couleures ont démarré le 19 avril 2022. Les étapes 1, 2 et 3 du chantier se sont déroulées durant ces cinq derniers mois, permettant la création du nouveau rond-point du Chantre, ainsi que l'aménagement de nouvelles bretelles d'entrée et de sortie vers et depuis la RN7 Nord.

Le planning est respecté, laissant aujourd'hui place aux étapes 4 et 5 d'une durée prévisionnelle de 7 mois, au cours desquelles seront notamment créés le nouveau chemin du Chantre et le pont situé au-dessus de celui-ci.

Tout au long du projet, la DREAL reste vigilante à réduire au maximum les impacts du chantier, à informer les riverains et les usagers, à tenir compte des activités environnantes. Pour cela, une réunion d'information a été organisée fin juillet avec les commerçants des zones d'activités des Couleures et de Laye.



Véritable lien entre vous et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, « En direct du chantier » a pour vocation de vous tenir informés en mots et en images des grandes étapes de ce chantier.

RETOUR SUR LES TRAVAUX DES 2 DERNIERS TRIMESTRES

Les travaux démarrés en avril ont permis la création du giratoire du Chantre, ainsi que la réalisation des bretelles d'accès et de sortie de la RN7 Nord. Ils ont nécessité la fermeture provisoire du chemin du Chantre dès début mai, avec la mise en place d'une déviation par l'avenue de Romans.



L'enrobé des chaussées est appliqué au finisseur, l'un des derniers engins à intervenir sur le chantier de construction d'une route.



L'application de lait de chaux sur la couche d'accrochage évite l'arrachement de celle-ci sous les pneumatiques des engins et la présence de résidus de bitume aux abords du chantier.



Cet été, la mise en service du giratoire du Chantre et des bretelles d'accès et de sortie de la RN7 Nord ont nécessité trois fermetures ponctuelles de la RD432 et occasionné des perturbations locales liées au basculement de la circulation depuis la RN7 Nord. Toutes ces interventions ont été programmées de nuit afin de limiter au maximum la gêne aux usagers.

Depuis le 17 août, les usagers empruntent désormais le giratoire du Chantre et les nouvelles bretelles pour relier les Couleures à l'échangeur n°36 (Bourg-lès-Valence). La section de la 2x2 voies qui relie le giratoire des Couleures à la RN7 Nord est partiellement coupée en raison des travaux à venir.

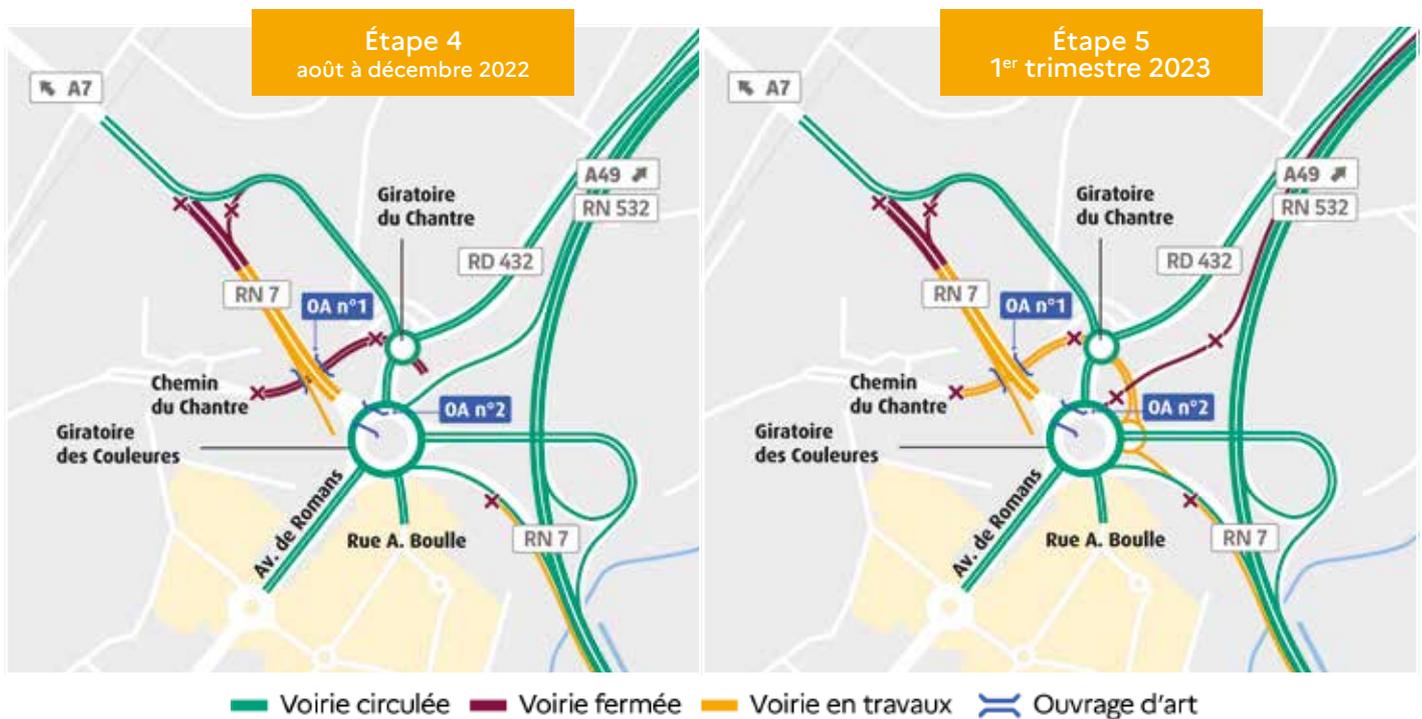
LE PLANNING PRÉVISIONNEL



🚧 QUE VA-T-IL SE PASSER DANS LES PROCHAINS MOIS ?

Les deux prochaines étapes (4 et 5 sur un total de 11) vont durer 7 mois, au cours desquelles seront créés :

- > l'ouvrage d'art n°1 situé au-dessus du chemin du Chantre ;
- > le nouveau chemin du Chantre, qui se raccordera au giratoire du Chantre.

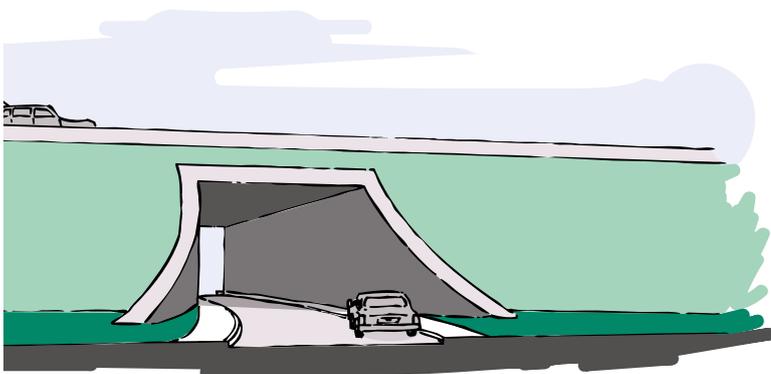


Ces travaux nécessitent :

- le basculement de la circulation sur les nouvelles bretelles d'entrée et sortie de la RN7 Nord ;
- le maintien de la fermeture du chemin du Chantre et la déviation associée via l'avenue de Romans ;
- la fermeture de la sortie n°35 de la RN532, en provenance de Romans, vers le giratoire des Couleurs avec une déviation via la sortie précédente n°2 (Plovier Z.A Laye).

Durant ces prochains mois seront également démarrées la nouvelle bretelle d'insertion vers la RN7 Sud et la préparation de l'ouvrage d'art n°2 au-dessus du giratoire actuel des Couleurs.

🚧 UN NOUVEAU PONT AU-DESSUS DU CHEMIN DU CHANTRE



Pour fluidifier et sécuriser la circulation dans le secteur des Couleurs, le projet de réaménagement prévoit la construction de deux ponts.

Ces ouvrages d'art créeront une liaison directe entre la RN7 et la RN532, permettant aux usagers en transit d'éviter le carrefour des Couleurs.

Situé au-dessus du chemin du Chantre et portant la RN7, le premier pont va être construit durant les étapes 4 et 5 du chantier.

C'est un pont encaissé sous la RN7, particulièrement discret, avec des murs de soutènement courbes accompagnant l'entrée du tunnel. Les parois internes en béton clair lisse seront traitées contre les graffitis. Les talus seront végétalisés et traités en prairie afin de s'intégrer au mieux à l'environnement existant.



LE POINT DE VUE DE...



... Sarah Van Audenhaege,
coordinatrice environnement

En quoi consiste le métier de coordinatrice environnement ?

Mon rôle est de veiller à ce que les mesures environnementales, décrites dans l'étude d'impact et reprises dans les arrêtés préfectoraux, soient mises en œuvre par le maître d'ouvrage (DREAL) et respectées par les entreprises de travaux. L'accompagnement commence dès la phase d'appel d'offres avec la rédaction d'une notice environnementale jointe au dossier de consultation des entreprises, puis par l'analyse de la documentation environnementale et des procédures des entreprises candidates.

Le chantier des Couleurs a démarré en avril. Quelles sont vos missions sur le terrain ?

J'ai accompagné les entreprises dès le début pour la mise en défens des secteurs sensibles. Je réalise des visites de chantier régulières pour sensibiliser les intervenants et contrôler la bonne gestion des déchets, l'absence de pollution, la mise en place des assainissements provisoires... Enfin, je les assiste sur des problématiques ciblées comme l'aménagement des travaux lié à la proximité de La Barberolle ou la gestion des plantes invasives.



OPÉRATION «PLANTES INVASIVES»

Une intervention a été réalisée en juillet pour arracher ou faucher (selon les secteurs) les plantes exotiques envahissantes, dites plantes invasives, présentes sur le chantier. Sur le secteur des Couleurs, il s'agit de pieds de Datura Stramoine, d'Ambroisie et de Sénéçon du Cap. Importées volontairement ou accidentellement, ces plantes, par leur prolifération, transforment et dégradent les milieux naturels de manière plus ou moins irréversible. Certaines peuvent également provoquer des problèmes de santé (allergies, brûlures, irritations).



Un équipement complet de protection est nécessaire pour arracher certaines espèces, comme la Datura Stramoine qui est hautement irritante et toxique.

Le saviez-vous ?

La lutte contre l'Ambroisie est aujourd'hui une affaire de santé publique. L'Auvergne-Rhône-Alpes est la région de France la plus touchée par la diffusion de ses pollens, hautement allergisants. Les symptômes vont de la simple rhinite jusqu'à l'apparition de l'asthme.



Datura stramoine



Ambroisie



Sénéçon du Cap

Plus d'informations sur le site de la DREAL : www.carrefourdescouleurs.fr
Inscrivez-vous au système d'alerte pour être informé de l'actualité du chantier

Le projet est cofinancé, dans le cadre du contrat de plan État Région pour un montant de 28 millions d'euros, par l'État (64,3%), le conseil départemental de la Drôme (34,3%) et Valence Romans agglomération (1,4%).

Service de l'État en région, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

5, place Jules Ferry (immeuble Lugdunum - métro Brotteaux)
69453 Lyon cedex 06

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr